

COMITÉ DE BASSIN RÉUNION

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2015

Membres électeurs: 35
Membres électeurs présents : 18
Pouvoirs : 5
Vote : - Pour : 23
- Contre : 0
- ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION N° 2015/18

ADOPTION DES DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT DU SDAGE

Le Comité de Bassin Réunion, délibérant valablement,

VU l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement ;

VU l'article R 213-55 du Code de l'Environnement ;

VU l'article L214-17 du Code de l'Environnement

VU l'article R214-110 du Code de l'Environnement

VU l'arrêté préfectoral N° 10 – 1779 /SG/DRCTCV du 02 août 2010 modifié portant renouvellement des membres du Comité de Bassin de La Réunion ;

VU le règlement intérieur du Comité de Bassin ;

Adopte les documents d'accompagnement du SDAGE

EST D'AVIS QUE ces documents soit soumis pour approbation au Préfet coordonnateur de Bassin, conformément à l'article R 212-7 du Code de l'Environnement.

Saint-Denis, le 12 NOV. 2015

Le Président du Comité de Bassin Réunion

Patrick MALET

